

ANNONCES DIVERSES

(Arrêté n° 2855 CM du 26/12/2018 modifié
Arrêté 2856 CM du 26/12/2018
Avis n° 23813 MEF/DGAE du 20 décembre 2022)

ENQUETES PUBLIQUES ET APPELS A PROJET

Annonce n° 72766

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE RELATIF A L'EXPLOITATION D'ATELIERS D'AGRO-TRANSFORMATION DE LA DIRECTION DE L'AGRICULTURE

1 - Autorité compétente :

Direction de l'agriculture de la Polynésie française, route de l'hippodrome, BP100 98713 Papeete, Tel : 40 42 81 44, courriel : secretariat@rural.gov.pf

2 - Objet de l'appel à candidature :

Le présent appel à candidatures (AAC) vise à recueillir et sélectionner les candidatures des futurs exploitants et gestionnaires des 9 ateliers d'agro-transformation listés ci-dessous, dont la construction est conduite par la Direction de l'agriculture, et qui seront disponibles aux dates prévisionnelles indiquées ci-après :

1 atelier à Huahine - parcelle AN18, disponible fin mars.

3 ateliers à Raiatea, commune de Taputapuataea - parcelle MP46 - disponible en mars 2024

2 ateliers à Tahaa - parcelle AE 20, disponible fin mars 2024

3 ateliers à Tahiti, commune de Mataiea - parcelle AA 183, disponibles fin juin 2024

Les 9 ateliers d'agro-transformation sont identiques, d'une surface couverte totale d'environ 150 m dont 100 m de surface au sol, et seront loués nus, avec prise d'eau et prise électrique.

NE" : La candidature peut porter sur un ou plusieurs ateliers.

La construction de ces ateliers s'inscrit dans un des axes stratégiques du schéma directeur de l'agriculture 2021-2030, qui vise à améliorer la sécurité alimentaire de la Polynésie française, en favorisant le développement des filières de production, de transformation et de valorisation des productions agricoles locales et notamment des productions vivrières ainsi que la consommation dans les restaurants collectifs et cantines scolaires.

Les caractéristiques principales et plans des ateliers sont indiqués dans le règlement de l'AAC et ses annexes qui seront remis aux candidats qui en font la demande à la Direction de l'agriculture.

3 - Modalités principales de soumission et de sélection des candidatures :

Les projets présentés pour candidater à l'exploitation d'un ou plusieurs ateliers devront porter sur le développement d'activité de transformations et valorisations de produits agricoles locaux tel qu'indiqué dans le règlement de l'appel à candidature, qui fixe également les modalités de soumission au présent appel à candidature (pièces à fournir dans le dossier de candidatures..), et de sélection des candidats (critères et barème), ainsi que les modalités et exigences relatives à la location et exploitation ultérieure des ateliers (durée de la convention d'exploitation, tarifs de location..).

Les dossiers de candidature pourront être transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise directement au secrétariat de la Direction de l'agriculture, rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome à Pirae, BP 100 - 98713 Papeete TAHITI, contre récépissé ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de leur dépôt et devront y parvenir avant le vendredi 30 juin à 11H00.

La durée de validité des candidatures est fixée à quatre mois à compter de la date limite de remise mentionnée ci-avant.

4 - Renseignements complémentaires

Le règlement de l'appel à candidature peut être récupéré ou demandé pour transmission par mail au bureau de la Direction de l'agriculture à Pirae ou aux adresses mail suivantes : jerome.lecerf@administration.gov.pf ou vaihere.lucas@administration.gov.pf

Date d'envoi du présent avis à la publication :